



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
25 MARS 2011

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FEVRIER 2011

Le compte rendu du conseil municipal du 25 février est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

1 – Question de Monsieur GENTIN

Monsieur GENTIN demande à quelle date il est envisagé d'inscrire la question de la cartographie et de l'inventaire des zones humides de la Commune à l'ordre du jour du conseil municipal.

2 – Question de Monsieur LE THOER

Monsieur LE THOER fait remarquer qu'à plusieurs endroits de la Commune, les fossés non entretenus sont des retenues d'eau qui débordent chez les propriétaires riverains. Il demande si des mesures sont envisagées.

1 – COMPTES DE GESTION 2010

1.1 - COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur du budget général pour l'année 2010 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs qui seront présentés suite à cette approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2010 en ce qui concerne le budget général.

1.2 – COMPTES DE GESTION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur du budget de l'assainissement pour l'année 2010 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs qui seront présentés suite à cette approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2010 en ce qui concerne le budget de l'assainissement.

1.3 – COMPTES DE GESTION DU PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur du budget du port de Trévignon pour l'année 2010 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs qui seront présentés suite à cette approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2010 en ce qui concerne le budget du port de Trévignon.

1.4 – COMPTES DE GESTION DU PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur du budget du port de Pouldohan/Pors Breign pour l'année 2010 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs qui seront présentés suite à cette approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2010 en ce qui concerne le budget du port de Pouldohan/Pors Breign.

2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

2.1 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire présente le compte administratif 2010 du budget général qui est arrêté de la manière suivante:

Section d'investissement :

Dépenses :

prévu :	5 638 000,00 €
réalisé :	4 148 596,47 €
reste à réaliser :	329 408,59 €

Recettes :

prévu :	5 638 000,00 €
réalisé :	2 602 283,10 €
reste à réaliser :	232 494,48 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

prévu :	6 422 000,00 €
réalisé :	4 956 064,90 €

Recettes :

prévu :	6 422 000,00 €
réalisé :	6 599 792,40 €

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 1 546 313,37 €
Fonctionnement :	+ 1 643 727,50 €
Résultat global :	+ 97 414,13 €

Après en avoir délibéré et que le Maire a quitté la salle et cédé la Présidence à Madame LE GAC, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal, par 22 voix, adopte le compte administratif 2010 du budget principal de la ville.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

2.2 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire présente le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement qui est arrêté comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses :

prévu :	621 200,00 €
réalisé :	243 952,91 €

reste à réaliser : 208 994,51 €

Recettes :
 prévu : 1 171 058,33 €
 réalisé : 884 668,44 €
 reste à réaliser : 14 600,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :
 prévu : 337 700,00 €
 réalisé : 132 199,74 €

Recettes :
 prévu : 337 700,00 €
 réalisé : 320 418,88 €

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement : + 640 715,53 €
 Fonctionnement : + 188 219,14 €
Résultat global : + 828 934,67 €

Après en avoir délibéré et que le Maire a quitté la salle et cédé la Présidence à Madame LE GAC, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal, par 22 voix, adopte le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement. Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

2.3 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2010 du budget annexe du Port de Trévignon qui est arrêté comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses :
 prévu : 88 600,00 €
 réalisé : 32 475,34 €
 reste à réaliser : 19 962,02 €

Recettes :
 prévu : 88 600,00 €
 réalisé : 36 546,87 €
 reste à réaliser : 0,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :
 prévu : 59 700,00 €
 réalisé : 55 623,71 €

Recettes :
 prévu : 59 700,00 €
 réalisé : 53 111,03 €

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement :	+ 4 071,53 €
Fonctionnement :	- 2 512,68 €
Résultat global :	+ 1 558,85 €

Après en avoir délibéré et que le Maire a quitté la salle et cédé la Présidence à Madame LE GAC, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 22 voix, adopte le compte administratif 2010 du budget du port de Trévignon. Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

2.4 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN**DELIBERATION**

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2010 du budget annexe du Port de Pouldohan/Pors-Breign qui est arrêté comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses :	
prévu :	32 746,00 €
réalisé :	20 756,25 €
reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	
prévu :	32 746,00 €
réalisé :	32 743,24 €
reste à réaliser :	0,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	
prévu :	42 420,00 €
réalisé :	40 459,62 €

Recettes :	
prévu :	42 420,00 €
réalisé :	41 640,90€

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement :	+ 11 986,99 €
Fonctionnement :	+ 1 181,28 €
Résultat global :	+ 13 168,27 €

Après en avoir délibéré et que le Maire a quitté la salle et cédé la Présidence à Madame LE GAC, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 22 voix, adopte le compte administratif 2010 du budget du port de Pouldohan/Pors-Breign.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE 2010**3.1 – BUDGET DE LA VILLE****DELIBERATION**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que suite à l'adoption du compte administratif, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2010 comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 1 643 727,50 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068
- un déficit d'investissement de 1 546 313,37 € qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section d'investissement à l'article D001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les affectations de résultats 2010 pour le budget principal.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

3.2 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que suite à l'adoption des comptes administratifs 2010, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- un excédent d'exploitation de 188 219,14 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068.
- un excédent d'investissement de 640 715,53 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les affectations de résultats 2010 pour le budget de l'assainissement.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

3.3 - PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que suite à l'adoption des comptes administratifs 2010, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- un déficit d'exploitation de 2 512,68 € qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section d'exploitation à l'article D002
- un excédent d'investissement de 4 071,53 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les affectations de résultats 2010 pour le budget du port de Trévignon.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

3.4 - PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN

DELIBERATION

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que suite à l'adoption des comptes administratifs de l'année 2010, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- un excédent d'exploitation de 1 181,28 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002
- un excédent d'investissement de 11 986,99 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les affectations de résultats 2010 pour le budget du port de Pouldohan/Pors Breign.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DELIBERATION

Monsieur Le Maire indique que la Commission des Finances propose au Conseil Municipal de maintenir les taux comme suit :

	Taux 2010	Taux 2011	Variation
- Taxe d'habitation	13,43	13,43	0
- Taxe sur le foncier bâti	17,36	17,36	0
- Taxe sur le foncier non bâti	51,85	51,85	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition présentés ci-dessus.

5 – MONTANT DE LA PART COMMUNALE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION

Monsieur le Maire indique que le compte administratif 2010 du service de l'assainissement étant excédentaire de 828 934,67 € et le budget primitif 2011 prévoyant peu de dépenses, il est proposé de baisser la part communale de 0,671 €/HT par m3 et de la fixer à 0,50 €/HT par m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix, adopte la proposition.

Mesdames BENARD, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

6.1 – ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

6.1.1 - MJC

DELIBERATION

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire présente le montant des subventions à verser à la Maison des Jeunes et de la Culture « Le Sterenn » au titre de l'année 2011 :

- Subvention de fonctionnement :	280 000,00 €
- Programmation culturelle :	30 386,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions ci-dessus à la MJC

6.1.2 - CCAS

DELIBERATION

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention de 90 000 € au profit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

COMPTE RENDU

Monsieur NIVEZ demande à quoi correspond la subvention.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit du fonctionnement du CCAS et notamment les bâtiments et les coûts de personnel.

6.1.3 – ASSOCIATION « LES PETITS MOUSSAILLONS

DELIBERATION

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention de 46 200 € au profit de l'association "les Petits Moussailons" conformément aux termes de la convention du 23 juillet 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

6.2 – AUTRES ASSOCIATIONS

DELIBERATION

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, présente les propositions d'attributions de concours aux associations telles qu'elles ont été arrêtées par les commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions telles qu'elles figurent au document joint à la présente délibération.

COMPTE RENDU

Madame RIVIERE précise que deux associations ont bénéficié d'une aide spécifique d'équipement. Il s'agit de « Ma Nounou et Moi » et des « Amis du Patrimoine ».

7 – TARIFS DES PORTS 2011

7.1 – PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente les tarifs du port de Trévignon 2011 tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil Portuaire réuni le 9 mars 2011.

Les tarifs sont joints en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les tarifs 2011 pour le port de Trévignon.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

7.2 – PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente les tarifs du port de Pouldohan/Pors Breign 2011 tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil Portuaire réuni le 10 mars 2011.

Les tarifs sont joints en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les tarifs 2011 pour le port de Pouldohan/Pors Breign.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

8 – VOTE DES BUDGETS 2011

8.1 – DU BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif de la Ville de Trégunc qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

Fonctionnement : 6 567 000,00 €

Investissement : 4 838 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, par 23 voix, le budget primitif de la ville pour 2011.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire présente le budget primitif de la ville en fonctionnement et investissement en détaillant les différents postes.

Madame BENARD constate que page 5 et page 6 apparaît la même dépense pour la bibliothèque de 19 500 €. Une somme identique est indiquée.

Monsieur Le Maire précise qu'une vérification sera faite. Pour le cas où il s'agirait d'une erreur, la somme ne serait bien évidemment pas dépensée deux fois.

Monsieur GENTIN demande ce que comprend la ligne frais d'études pour le PLU.

Monsieur Le Maire répond que la moitié du coût prévisionnel des études PLU a été inscrite.

Monsieur GENTIN demande pourquoi la proposition est supérieure à 2010 pour les installations de voirie.

Monsieur Le Maire indique que cette année, de nombreuses dépenses seront engagées au titre des numérotations et dénominations de rues.

Monsieur GENTIN constate au compte 218822 une augmentation substantielle sur le matériel d'éclairage public.

Monsieur TANGUY explique que cela correspond à l'installation d'armoires, à la réfection de l'éclairage à la Pointe de Trévignon, rue des Pommiers et rue de la Gare.

Madame BENARD demande à quoi correspond le compte 218824.

Monsieur TANGUY répond que cela correspond à du matériel très divers tels que poubelles, WC chimiques et à l'installation de trois coffrets électriques (école Marc Bourhis, futur marché de Saint-Philibert, Trévignon).

Madame BENARD demande quel est la nature du projet au bois de Kerous.

Monsieur TANGUY précise qu'il s'agit de travaux d'élagage et d'espaces verts.

Monsieur LE THOER demande à quoi correspondent les jeux divers.

Monsieur Le Maire indique qu'il y a deux projets : un complément de jeux au jardin des Temps Mêlés et l'implantation d'un plateau multi-sport à l'ancien PAJ de Saint-Philibert.

Monsieur LE THOER s'interroge sur le lieu d'installation du terrain de boules

Monsieur Le Maire répond qu'en principe, il sera installé derrière la buvette du stade de football.

Madame LANCIEN demande en quoi consistent les dépenses à l'école DIWAN.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit de lourds travaux de réhabilitation des préfabriqués en fin de vie.

Monsieur GENTIN demande si les travaux à Kersidan correspondent à la dernière tranche.

Monsieur Le Maire confirme et indique que du matériel est également prévu.

Monsieur GENTIN s'interroge sur la ligne « enfouissement et extension de réseaux ».

Monsieur TANGUY précise qu'il s'agit des travaux d'enfouissement qui vont avec le matériel d'éclairage public.

Monsieur Le Maire conclut en disant que ce budget profite de l'absence de projets lourds pour porter l'effort sur la réhabilitation et la maintenance des bâtiments communaux. Seules des études sont prévues pour un ALSH et une salle de combat qui viendront s'inscrire en dépenses en 2012 et 2013.

8.2 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif du service de l'assainissement pour l'année 2011

Exploitation :	en dépenses et en recettes :	398 000,00 €
Investissement :	en dépenses :	746 200,00 €
	en recettes :	1 349 034,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte le budget du service de l'assainissement pour 2011.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

COMPTE RENDU

Le budget est présenté en suréquilibre comme cela est autorisé pour les budgets annexes. Cela vient principalement de l'excédent reporté.

Il est proposé de réduire la taxe communale d'assainissement de 25 % afin de compenser l'excédent du fonctionnement tant que le budget est équilibré et qu'il n'y a pas de gros travaux prévus.

8.3 - BUDGET DU PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif du Port de TREVIGNON pour l'année 2011 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

Exploitation :	58 871,00 €
Investissement :	78 720,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve le budget du port de Trévignon pour 2011.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire présente les principaux postes et explique qu'une augmentation des tarifs de 10 % était nécessaire pour équilibrer le budget en fonctionnement.

Monsieur LE THOER fait remarquer que l'augmentation est importante.

Monsieur Le Maire lui demande dans ce cas comment équilibrer les comptes du port. Les membres du Conseil Portuaire ont bien compris qu'il n'y avait pas d'autre alternative et qu'une augmentation était nécessaire pour couvrir les dépenses et le déficit reporté.

Monsieur LE THOER fait également remarquer que les comptes rendus de la commission portuaire ne lui ont pas été transmis.

Monsieur DERVOUÏT précise que les comptes rendus de Conseil Portuaire ne sont pas transmis aux membres de la Commission des Travaux mais uniquement aux membres du dit Conseil.

8.4 - BUDGET DU PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif du Port de POULDOHAN/PORS BREIGN pour l'année 2011 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

Exploitation :	44 161,00 €
Investissement :	51 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve le budget du port de Pouldohan/Pors Breign pour 2011.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

COMPTE RENDU

Monsieur NAVINER demande la parole pour souligner qu'une partie des membres de l'opposition représentant « la droite et le centre » s'est abstenue sur la baisse de la redevance de l'assainissement.

Madame BENARD estime que Monsieur NAVINER n'a pas à porter de jugement sur les opinions et votes exprimés au sein du Conseil et considère cette démarche comme un manque de respect.

9- RAPPORT SUR L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS 2010

DELIBERATION

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article 133 des Marchés Publics, le Conseil Municipal est appelé à connaître au cours du 1^{er} trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Ce rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur l'exécution des marchés publics pour l'année 2010.

10 – RAPPORT SUR LES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2010

DELIBERATION

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2241-1 à 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à connaître le bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2009. Ce rapport, annexé au compte administratif est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

11 – OFFICE DU TOURISME – DEMANDE DE CLASSEMENT

DELIBERATION

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que l'Office de Tourisme de TREGUNC a sollicité et obtenu une classification 2 étoiles par arrêté préfectoral du 3 février 2006 pour une durée de 5 ans. Le niveau de service fourni par l'Office Municipal de Tourisme étant maintenu, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le classement préfectoral en Office de Tourisme 2 étoiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la demande de classement de l'Office de Tourisme auprès de la Préfecture.

12 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU SUD FINISTERE CONCERNANT LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

DELIBERATION

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique que l'accompagnement financier de la branche « famille » se traduit par le soutien au fonctionnement du service Relais Assistants Maternels en direction du gestionnaire au moyen de la prestation de service RAM. Afin de bénéficier de cette prestation, une convention d'objectifs et de financement doit être conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales et le gestionnaire du RAM TREGUNC/CONCARNEAU, à savoir la ville de TREGUNC. La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Relais Assistants Maternels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement Relais Assistants Maternels jointe à la présentation délibération.

13 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

DELIBERATION

Monsieur Le Maire expose qu'il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau du personnel d'un poste de Technicien Territorial pour permettre la nomination d'un agent dont l'avancement de grade au titre de la promotion interne a reçu un avis favorable de la Commission Administrative du Centre de Gestion.

Cette création est proposée à compter du 1^{er} avril 2011. Parallèlement, un poste d'Agent de Maîtrise Principal sera supprimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste de technicien territorial.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

1 – Question de Monsieur GENTIN

Monsieur Le Maire indique qu'il y a deux possibilités pour la validation des zones humides : soit une délibération, soit une intégration au Plan Local d'Urbanisme par validation de la carte.

Le document officiel n'a pas encore été transmis en Mairie mais il pourra être présenté ultérieurement lors d'une séance de Conseil Municipal.

2 – Question de Monsieur LE THOER

Monsieur Le Maire indique que tous les fossés de la Commune sont curés régulièrement à peu près tous les 4 à 5 ans. Il existe environ 200 km de fossés. Il peut arriver toutefois qu'il y ait quelques débordements mais en règle générale les personnes concernées par ces problèmes se signalent en Mairie et une intervention rapide a lieu.

Monsieur DION précise qu'avant de curer les fossés, il faut éviter de les salir et il est atterré par le nombre de canettes et bouteilles vides qui s'y trouvent.

Fait à TREGUNC, le 29 mars 2011
LE MAIRE,
Jean-Claude SACRÉ

La secrétaire de séance